

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

De droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^o,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

11 Septembre 1875.

Chronique générale.

LE VICE-AMIRAL ROZE.

L'Echo universel universel donne les renseignements suivants sur le nouveau commandant de l'escadre :

Le vice-amiral Roze, qui remplace M. de La Roncière dans le commandement de l'escadre de la Méditerranée, a de longs et glorieux états de services. Il est entré dans la marine en 1826. Son avancement a été rapide. Il était enseigne en 1832, lieutenant de vaisseau en 1839, capitaine de frégate en 1848, capitaine de vaisseau en 1856. Sa conduite à la Vera-Cruz, pendant la guerre du Mexique, lui a valu le grade de contre-amiral. Il a porté avec honneur le drapeau français dans les mers de la Chine, et il a dirigé avec succès, au milieu de difficultés de navigation inouïes, l'expédition de Corée de 1866. La prise de Kang-Hoa, qui termina cette campagne, restera une des belles pages de l'histoire maritime de notre siècle. M. Roze a été promu au grade de vice-amiral en 1869.

C'est un esprit cultivé et un caractère énergique, un de ces officiers comme on en comptait beaucoup, dans l'armée française, aussi capables de gouverner une colonie — l'amiral Roze a laissé les meilleurs souvenirs en Cochinchine — que de commander une escadre ou de mener à bonne fin une expédition glorieuse.

Vrai marin, du reste, dans toute la force du terme. C'est à bord qu'il a fait sa carrière, c'est à bord qu'il a conquis ses grades un à un, éloigné des intrigues politiques et sans rechercher les faveurs du pouvoir, à l'époque où l'assiduité des officiers de marine était goûtée aux Tuileries.

Nous ne pouvons nous défendre d'une vive satisfaction en apprenant que l'escadre de la Méditerranée est confiée à un officier supérieur qui n'a jamais cherché les emblemes de tel ou tel parti dans les plis du drapeau de la France ; nous ajouterons que, dans le corps de la marine, M. le vice-amiral Roze a la réputation d'être très-versé dans son métier, et de connaître à fond les nouvelles manœuvres. A ce titre, nous ne saurions trop féliciter le gouvernement du choix qu'il vient de faire ; il était de toute prudence de confier la flotte à un marin qui a fait ses preuves.

Quelques détails biographiques sur l'amiral La Roncière Le Noury, dont on s'occupe tant depuis quelques jours :

Le baron Clément de La Roncière Le Noury a soixante-deux ans.

Il entra à l'École navale en 1829, et arriva au grade de capitaine de vaisseau en 1855 ; il remplit plusieurs missions en Angleterre comme aide de camp de l'amiral de La Susse.

En 1856, il commanda l'expédition de la Reine-Hortense dans les mers du Nord et fut nommé en 1860 commandant de la division navale du Levant.

Contre-amiral en 1861, il dirigea l'escadre cuirassée qui présida à l'évacuation du Mexique en 1866. Un an plus tard, il devint vice-amiral.

Le vice-amiral La Roncière commandait pendant le siège à Saint-Denis. Tout récemment, il a ouvert solennellement aux Tuileries le congrès géographique. Comme on l'a vu, et pour la cause que l'on sait, il vient d'être dépossédé de son commandement.

On lit dans le Français :

« Nous croyons savoir que M. Dufaure, après avoir soigneusement examiné l'article du Pays et l'avoir soumis à l'appréciation du parquet, a renoncé à l'idée d'une poursuite judiciaire. On annonce que l'Ami de l'Ordre, journal bonapartiste de Clermont, sera traduit en justice pour les déclarations qu'il a faites en commentant l'article du Pays. »

On lit dans le Constitutionnel :

« Le projet de loi sur la presse élaboré par M. le garde des sceaux a été communiqué au vice-président du conseil, qui l'a approuvé, après quelques modifications. Ce projet de loi sera déposé sur le bureau de l'Assemblée dans les premiers jours du mois de novembre. »

Un grand nombre de journaux reproduisent la note suivante de l'Indépendance belge :

« M. Ducros a remis sa démission samedi ; des informations parfaitement sûres me permettent de l'annoncer.

« Mais M. Ducros restera préfet du Rhône jusqu'à ce qu'on ait trouvé la compensation qui doit lui être donnée. Ainsi en a décidé le ministre de l'intérieur.

« M. Robinet de Cléry, procureur général de Lyon, appelé par M. Dufaure à la suite de l'affaire Bouvier, se trouve encore à Paris, où il a fait de fréquentes entrevues avec M. le ministre de la justice et M. Bardoux.

« Sous les perquisitions de Lyon, de Marseille, de Limoges et autres lieux, on craint qu'il n'y ait quelque manœuvre suspecte et, au ministère de la justice, on s'entoure de toutes les précautions pour les déjouer au besoin. C'est ainsi que M. Dufaure vient de prier son collègue du ministère de l'intérieur de mander à Paris M. de Tracy, afin de recevoir de la bouche même du préfet de Marseille toutes les informations relatives aux perquisitions faites dans les Bouches-du-Rhône. »

Si nous en croyons la France, le ministre des affaires étrangères fera figurer en tête du Livre jaune (dont les premiers documents viennent d'être transmis au directeur de l'imprimerie nationale) la circulaire par laquelle il a notifié à nos représentants à l'étranger le vote de la constitution du 25 février.

La pièce ne manquera pas d'intérêt.

La Patrie a publié la note suivante :

« Depuis quelques jours, il circule dans les rangs républicains une rumeur étrange, qui a trait à la nouvelle attitude qu'aurait prise une haute personnalité du parti bonapartiste dissident. Il y a quelque temps, ce personnage, se croyant appelé aux plus grandes destinées, crut devoir affirmer la scission — scission déjà connue — et se po-

ser comme le chef d'une fraction prête à faire alliance avec les républicains. Or, voici que, d'après ces derniers, le chef prétendu de la démocratie césarienne serait rentré en grâce auprès de ceux dont il avait renié l'autorité.

« Nous ignorons ce qu'il pourrait y avoir d'avantageux ou de préjudiciable dans cette réconciliation pour les républicains, mais nous avons lieu de croire qu'elle ne s'est pas faite et n'est pas près de se faire.

« Une reine et un général, à la sollicitation du personnage en question, ont, il est vrai, à diverses reprises, intercédé pour le transfuge ambitieux, mais sans succès quant à présent. Il a été répondu textuellement à l'auguste intermédiaire du repentant : « Il n'y a rien à faire avant les élections. »

« Cette réponse a dû prouver à celui qui se l'est attirée que son plan était percé à jour. »

Ce qui tendrait à confirmer la nouvelle donnée par la Patrie en ces termes sibyllins, c'est que le prince Jérôme Napoléon va, dit-on, fonder en Suisse un journal politique qui ferait à l'Ordre et au Pays une guerre vigoureuse.

On lit dans la Gazette officielle de Carlsruhe, du 8 septembre :

« Nous apprenons que prochainement, en tous les cas après la session du conseil général de la Corse, une grande réunion de députés et d'anciens dignitaires bonapartistes aura lieu au château d'Arenenberg, sous la présidence du prince impérial.

« On y arrêtera le programme pour les futures élections et pour la prochaine session parlementaire. »

Le Courrier de France vient de publier une lettre par laquelle on lui signale les faits suivants :

« Le bâtiment de l'École militaire (portant le n° 402), habité par le 417^e de ligne, et le bâtiment n° 57, habité par le 43^e régiment d'artillerie, avaient sur leur façade des aigles et insignes impériaux qui avaient été masqués depuis la chute de l'empire. On vient de les remettre au jour.

« On a fait de même dans le grand corps de bâtiment qui sert de mess aux officiers. »

Le Courrier de France affirme qu'il a fait vérifier l'exactitude de ces renseignements. Il n'a pas été contredit.

Bien que la mesure dénoncée par ce journal et par tous ses confrères de la presse républicaine n'ait probablement aucune portée politique, peut-être un mot d'explication à cet égard ne serait-il pas inutile.

Le gouvernement a reçu une première dépêche de M. Dauzon, notre consul chargé d'appuyer, au nom de la France, la démarche collective entreprise par les autres consuls des grandes puissances pour la pacification de l'Herzégovine.

La dépêche de M. Dauzon représente la situation comme grandement améliorée.

On lit dans l'Univers :

Notre correspondant d'Allemagne nous signalait hier une note émanant du bureau

de presse de Berlin, et dans laquelle il était dit que M. le duc Decazes avait spontanément offert d'interdire le pèlerinage des catholiques allemands. On lit à ce sujet dans la Volkszeitung, de Berlin :

« Les récentes indications publiées par des journaux officieux, touchant l'amélioration des relations de l'Allemagne avec la France, reposaient sur des faits, comme on l'annonce de nouveau, de source également officieuse. Non-seulement la France s'est empressée d'adhérer à la politique des trois empires dans la question turque, mais le gouvernement français a aussi fait demander au cabinet de Berlin s'il ne désirait pas que l'on interdît le pèlerinage des catholiques allemands à Lourdes. Nous avons déjà dit que le cabinet de Berlin n'avait pas cru devoir accepter cette offre, parce qu'il ne désirait en aucune façon s'immiscer dans cette affaire. Nous devons ajouter que le gouvernement a remercié très-sincèrement le gouvernement français de sa prévenance, dont il lui sait le meilleur gré. Il y a longtemps que les relations des deux gouvernements avaient été aussi bonnes qu'en ce moment. Espérons que cette situation durera. »

On lit dans l'Opinion nationale :

« Il arrive depuis quelque temps au ministère des affaires étrangères d'Italie de continuelles réclamations provenant de citoyens niçois qui, malgré leur option en temps utile pour la nationalité italienne, sont considérés par le gouvernement français comme réfractaires à la loi militaire française.

« Le nombre de ces réclamations est si important que le ministre des affaires étrangères a dû se décider à entamer des négociations avec le gouvernement de Versailles, dans le but de régler ce différend, que la fausse interprétation du traité du 24 mars 1860 par le gouvernement français avait fait naître. »

LE PROGRAMME DE M. NAQUET.

Nous empruntons à l'Événement les conclusions du discours que M. Alfred Naquet, député de Vaucluse, se proposait de prononcer dans la réunion privée de Marseille, qui a été interdite par M. le général Espivent de la Villeboisnet. Ces conclusions renferment le programme de la République intransigeante :

« Ce que nous voulons, il serait trop long et trop difficile de l'exposer complètement dans un discours : cela nécessiterait des volumes ; mais nous pouvons au moins esquisser quelques traits de notre programme.

« Nous voulons demander, au moment voulu, la révision de la Constitution, afin que la République soit gouvernée par une Assemblée unique, élue pour un temps très-court, et révoquant à son gré le chef du pouvoir exécutif.

« Nous voulons, comme nos pères de 1793, l'appel direct au peuple pour la sanction des lois constitutionnelles.

« Nous voulons une large décentralisation.

« Nous voulons non point seulement la levée de l'état de siège qui remettrait en vigueur les lois de 1868 sur la presse et les réunions : nous voulons plus que cela : la liberté absolue de la presse et la liberté absolue de réunion.

» Nous voulons le droit d'association le plus étendu.

» Nous voulons la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

» Nous voulons l'instruction gratuite, obligatoire et laïque.

» Nous voulons le service militaire obligatoire, non plus nominal mais effectif.

» Nous voulons, dans l'ordre économique, le rachat de la Banque, des mines et des chemins de fer, ou tout au moins qu'on ne renouvelle pas les privilèges une fois expirés; parce que, là où le monopole s'impose, il doit bénéficier à tous au lieu d'être pour quelques-uns un moyen de prélever une prébende sur tous; parce que, en ce qui concerne la Banque, cela permettra d'abaisser le taux de l'escompte; parce que, en ce qui concerne les chemins de fer, cela permettra d'abaisser les tarifs et de faciliter les communications.

» Nous voulons qu'au moins, en attendant, on abolisse les tarifs spéciaux et qu'on empêche ainsi les compagnies d'être les dispensatrices de la fortune publique.

» Nous voulons changer l'assiette de l'impôt: établir l'impôt progressif sur le capital ou le revenu.

» Nous voulons que le divorce, établi dans nos lois de la Révolution de 1792 et aboli par la réaction cléricale de 1816, y soit rétabli.

» Nous voulons que la femme devienne, sinon au point de vue politique, du moins au point de vue civil, l'égale de l'homme; qu'elle puisse gérer ses biens, qu'elle puisse tester en justice; qu'elle reçoive, elle qui élève nos enfants, une éducation égale à celle que nous recevons nous-mêmes.

» Et ce programme, nous voulons surtout qu'on ne le mette pas en poche; nous voulons qu'on le montre, parce que c'est seulement avec un drapeau déployé de progrès et d'avenir que nous pourrions entraîner le pays.

» Voilà, citoyens, quel est le but de la politique dite intransigeante. C'est à vous qu'il appartient de la juger. Si vous la trouvez mauvaise, vous la condamnez. Mais si vous la trouvez bonne, c'est encore à vous qu'il appartient de la répandre, et, en éliminant aux prochaines élections, dans votre cité radicale, des députés prêts à la soutenir, de fournir à la future Chambre le noyau qui lui est nécessaire pour que le but que nous nous proposons soit atteint.

» Et maintenant, puisque tous ici, radicaux ou modérés, soit comme but, soit comme moyen, nous voulons avec une même énergie la conservation de la République, répétons une dernière fois que nos divisions ou mieux, nos nuances, ne remettent rien en question de ce qui est acquis, que nous sommes décidés à défendre la République contre les entreprises des monarchistes, et que, si elle venait à être menacée, tous, la main dans la main, nous serions prêts aux résolutions viriles!

» ALFRED NAQUET. »

LA FORTUNE DES PRINCES D'ORLÉANS.

L'honorable M. Bocher a écrit de Ragatz, le 3 septembre, à l'Univers, au sujet de la note relative à la fortune des princes d'Orléans.

M. Louis Veuillot fait précéder les observations de M. Bocher des lignes suivantes :

Nous avons déjà dit que cette note, insérée dans l'Univers à notre insu pendant une absence, nous paraissait une mauvaise machine de très-petite guerre, provenant de quelque main plus empressée qu'adroite et réfléchie. Sur les premières réclamations qui ont été faites contre ces chiffres fantastiques, nous avons promis d'accueillir les réfulations qui nous paraîtraient fondées, et nous avons tenu parole. La lettre de M. Bocher est complète, et nous y prenons des explications qui achèvent de détruire les comptes trop malveillants qui nous avaient été glissés. M. Bocher a eu vraiment quelque raison de s'étonner « en voyant un journal comme le nôtre dénoncer la richesse et signaler à la crédulité populaire et aux mauvaises passions des partis l'importance présumée des fortunes privées que l'on compose de chiffres extraordinaires et faux. » Ce n'est pas ainsi que nous voulons et que nous avons jusqu'ici combattu le parti orléaniste. Nous laissons parler M. Bocher :

La note prétend, sur la foi de je ne sais quels documents, que la valeur de tous ces biens était de 262,430,000 fr.

Voici l'exacte vérité :

Par suite des ordonnances royales — royales et libérales — et de la loi du 5 décembre 1814, relative aux biens des émigrés, la duchesse d'Orléans et ses enfants rentrèrent en possession de ceux de leurs domaines qui n'avaient pas été aliénés révo-

lutionnairement. Ceux qui furent restitués à la duchesse d'Orléans provenaient des débris de la fortune du duc de Penthièvre, son père. Le duc d'Orléans et la princesse sa sœur reçurent les 12 millions de biens dont j'ai parlé plus haut, reste des 444 millions confisqués en 1793, et acquittèrent 30 millions des anciennes dettes du père, que l'administration révolutionnaire n'avait pas payées, malgré l'énorme actif dont elle s'était saisie.

Le duc d'Orléans entra aussi en jouissance des revenus de la portion de son apanage qui n'avait pas été détruite; et vous verrez tout à l'heure, par une preuve certaine, à quel chiffre total s'élevaient en réalité tous ces biens, au lieu de ce chiffre de 262 millions que vous avez imaginé.

Vous ne mentionnez pas, dites-vous, la dot de la duchesse d'Orléans, Marie-Amélie, et ses droits à la succession du roi de Naples. Vous avez eu raison; car ces droits et cette dot étaient de peu de valeur. La fille du roi de Naples n'avait pas apporté de fortune au duc d'Orléans. Elle lui avait apporté mieux que cela.

Vous dites que, lors du paiement du milliard d'indemnité accordé aux émigrés, M. le duc d'Orléans et sa sœur touchèrent seize millions 169,734 francs.

Voici le chiffre officiel : 7,600,000 francs en raison des pertes éprouvées par M^{me} la duchesse douairière d'Orléans. Rien ne fut alloué pour celles subies par la succession de Louis-Philippe-Joseph.

De tous les calculs que vous avez faits jusqu'ici vous arrivez, monsieur le rédacteur, à cette conclusion que la fortune immobilière de Louis-Philippe, lorsqu'il monta sur le trône, augmentée d'un quart grâce à son *habile administration*, était de trois cent quarante-huit millions 249,668 francs 33 cent., et vous dites que ce chiffre résulte de documents authentiques, mais sans les indiquer.

Eh bien! il vous était et il vous est encore facile de savoir à cet égard, et d'une manière plus authentique encore, la vérité.

Toute la fortune du duc d'Orléans, en 1830, qui se composait alors du double héritage paternel et maternel, cette fortune, qui a fait, comme vous le rappelez, l'objet de la donation du 7 août, a été, sous prétexte et d'après le contenu même de cette donation, entièrement confisquée en 1852. L'administration de l'empire l'a eue dans les mains pendant dix-huit années. Elle en a aliéné une partie. Elle a administré le reste. Elle en a perçu les revenus, et il résulte des états officiels qui ont été fournis à l'Assemblée nationale en 1872 que la valeur totale des biens composant cette fortune était, non pas de 348,249,668 francs 33 centimes, mais seulement de 80 millions environ.

De ces 80 millions, il faut déduire 35 millions vendus par l'Etat. Sur ce prix de vente, l'Etat s'est attribué 19 millions et a affecté 46 millions au remboursement du solde de l'emprunt que le roi avait contracté pour le paiement de ses dettes.

Il restait donc, en 1872, 45 millions, que l'Assemblée nationale a fait restituer aux légitimes propriétaires, ainsi doublement dépouillés par le gouvernement de l'empire de tous les revenus de la succession de leur père, pendant dix-huit ans, et de près de moitié du capital de cette même succession. Et ces 45 millions ont été partagés entre huit branches d'héritiers, dont trois branches étrangères.

Poursuivant votre énumération, et pour mieux grossir les résultats, confondant les capitaux et les revenus, vous avez rappelé et additionné toutes les sommes qui, à divers titres, ont été touchées par les membres de la famille d'Orléans depuis 1830 jusqu'en 1848. Mais vous avez oublié de placer en regard toutes les dépenses, dépenses du roi plus que du père de famille, qui ont absorbé et excédés ses revenus. Vous avez oublié que le roi, en quittant le trône pour l'exil, le 24 février, avait laissé près de 40 millions de dettes qui ont été intégralement payées, et que ces dettes, contractées dans l'intérêt du pays, ont payé les dépenses de restauration des châteaux de Saint-Cloud, de Pau, de Fontainebleau et les grands travaux du palais de Versailles.

Quant à la forêt de Breteuil, que, selon vous, le roi a acquise de M. Laffitte, en 1834, au prix de 9 millions, et qui est *décuplée de valeur*, elle a été vendue, après 1848, pour payer une partie des 40 millions de dettes dont je viens de parler. Ache-

tée moyennant 10 millions à M. Laffitte, elle a été vendue 5 millions. Vous voyez, monsieur le rédacteur, que si vraiment cette forêt a décuplé de valeur, c'est au profit de ses heureux acquéreurs.

Enfin, vous terminez, permettez-moi de le dire, monsieur le rédacteur, par une grande erreur et par une calomnie à l'adresse de M. le duc d'Aumale.

La succession du dernier des Condé aurait, dites-vous, accru de 90 millions la fortune de la maison d'Orléans. M. le duc d'Aumale posséderait à lui seul plus de 200 millions, soit 10 millions de rente à 5 0/0 (en propriétés forestières probablement, ce qui est un revenu assez rare), et le prince n'aurait jamais acquitté les dispositions testamentaires du duc de Bourbon en faveur des descendants des anciens soldats de l'armée de Condé.

J'ignore quel est le chiffre exact de la fortune et des revenus de M. le duc d'Aumale, et il ne vous appartient pas plus qu'à moi de le savoir. Mais ce que je peux vous apprendre et vous affirmer, c'est que, lorsque M. le duc d'Aumale est devenu l'héritier de M. le duc de Bourbon, dont il était le filleul, la fortune du prince se trouvait très-obérée, que le passif en égalait presque l'actif; que le conseil du roi exprima l'avis que M. le duc d'Aumale, alors mineur, devait renoncer à la succession, que le roi l'accepta à ses risques et périls et que c'est lui qui, par son administration, les avances et les sacrifices personnels qu'il fit pour éteindre les dettes, rétablit cette fortune et la rendit libérée à son fils à sa majorité.

Quant au legs particulier de M. le duc de Bourbon auquel vous faites allusion, il est, il a toujours été exécuté, et chaque année M. le duc d'Aumale consacre une somme de 400,000 fr. au moins en faveur des descendants des anciens officiers de l'armée de Condé, de l'armée des princes, etc... ou d'autres serviteurs militaires de la France. Cette somme est distribuée par une commission dont j'ai l'honneur de faire partie.

Dans tout ce qui précède, monsieur le rédacteur, je crois n'avoir rien dit qui ne soit absolument vrai, quoique j'écrive de mémoire, il il sera facile à vos lecteurs d'en conclure que vous n'avez rien dit vous-même qui ne soit tout-à-fait inexact.

Je compte sur votre impartialité pour la publication de cette lettre, et je vous prie de recevoir l'assurance de ma considération très-distinguée. ED. BOCHER.

Etranger.

ESPAGNE.

Télégraphie carliste. — Elizondo, 9 septembre. — L'offensive prise par notre armée de Catalogne, aussitôt après le départ de Jovellar, vient d'être signalée par un victoire.

Le général a attaqué, le 31 août, la colonne alphonisiste d'Eurile à Agramunt, province de Barcelone, et lui a fait cent dix-huit prisonniers, dont un colonel, et cinq officiers appartenant aux principales familles de Madrid.

Nos ennemis ont perdu encore cent seize chevaux, une centaine de morts et de nombreux blessés.

Cette dépêche est signée par le général Savalls.

Le roi Charles VII s'est entretenu longuement avec le général Dorregaray, dont la marche de Catalogne en Navarre, à travers le Haut-Aragon, a été aussi remarquable et heureuse que celle du centre en Catalogne.

Sa Majesté recevra incessamment la visite du général Lizarraga.

On attend de grands résultats de ces entretiens et de la conférence que notre vaillant roi a déjà eue avec les juntes des quatre provinces basco-navarraises.

Tolosa, 8 septembre. — Les feuilles officielles de Madrid démentent déjà elles-mêmes les prétendues destitutions des généraux Mogrovejo, Valdespina, etc.

Tous les bruits de *convenio* sont de pure invention et de simples manœuvres de bourse.

Notre armée et nos populations sont bien résolues à combattre à outrance la Révolution.

La *Epoca*, *el Tiempo*, *el Eco*, effrayés par les menaces chaque jour plus redoutables des républicains espagnols, conjurent sur tous les tons le parti carliste de déposer les armes.

L'insuccès de leurs avances prouve la force et l'avenir de notre drapeau, dont les plus portent : *Unité catholique.*

On lit dans le *Cuartel Real* :

« Tous les renseignements que nous recevons de Madrid et de la France, où ont eu lieu récemment des réunions importantes, composées d'hommes ayant occupé de hautes positions sous le régime de septembre, s'accordent à signaler une grande conspiration montpensieriste.

» Don Alphonse est par suite condamné à perdre la couronne.

» Il y a même des alphonisins qui sollicitent notre concours en vue d'une telle éventualité. »

Le fondateur de la *Correspondance d'Espagne*, M. Santana, a été chargé de diriger à Madrid un nouveau journal montpensieriste intitulé : *Le Conciliateur*.

La *Epoca* accueille avec indignation l'avis publié à ce sujet et elle administre au journal en question et à son fondateur une correction donnée de main de maître.

L'attitude séditeuse que vient de prendre le duc de Montpensier sera, sans aucun doute, un péril très-grave pour don Alphonse, disons mieux, le plus grave de tous ceux qui l'entourent.

ITALIE.

Le *Journal de Florence* dit qu'après avoir passé la revue à Milan, le roi Victor-Emmanuel a annoncé que l'empereur d'Allemagne serait à Milan le 3 octobre prochain.

Des télégrammes venus de Rome annoncent que le Souverain-Pontife a reçu le 8 septembre, dans la salle du Consistoire, le pèlerinage de Laval et d'autres pèlerins formant plus de 300 personnes. M. le chanoine Sauvé a lu une Adresse dans laquelle il a montré que les pèlerinages sont un signe du réveil de la foi.

Il a remercié Pie IX de l'érection du diocèse de Laval; il a énuméré les personnes composant le pèlerinage et offert au Saint-Père la statue Notre-Dame de Pontmain, puis la somme de 80,000 fr., comme l'obole du diocèse.

PROVINCES DANUBIENNES.

Le *Times* publie une dépêche de son correspondant de Berlin, datée du 7 septembre, dans laquelle il est dit que le gouvernement ottoman est en train de concentrer trois corps d'armée, pourvus d'une nombreuse artillerie, dans la province turque de Oudervic. La dépêche ajoute que le gouvernement autrichien a fait annoncer semi-officiellement qu'il n'existe aucune entente entre l'Autriche et la Russie, relativement à une coercition à exercer à l'égard de la Serbie, de la part de l'une ou de l'autre des puissances européennes.

Nouvelles militaires.

Le ministre de la guerre est aujourd'hui en possession de toutes les lettres des colonels dans les régiments desquels des réservistes ont été versés. Ces lettres sont toutes à la louange des réservistes, qui, sauf de rares exceptions, se comportent bien, ont bonne tenue, bonne volonté et se soumettent sans la moindre récrimination à la discipline qui leur est imposée.

Le *Bien public* apprend que l'amiral de Montaignac, ministre de la marine et des colonies, vient, après s'être concerté avec son collègue, le général de Cissey, ministre de la guerre, de donner des ordres pour qu'une nouvelle impulsion fût imprimée aux travaux entrepris après la dernière guerre afin de compléter la défense de notre littoral.

SAUMUR

Il y a cinquante ans.

XII.

REPRÉSENTATIONS DE LIGIER A SAUMUR.

(Suite et fin.)

Manlius, ce chef de conjurés, dont le caractère est, depuis le commencement jusqu'à

la fin, un chef-d'œuvre d'énergie et de grandeur d'âme, n'a pas été non plus parfaitement seisi par M. Ligier; la fameuse scène de la lettre n'a pas produit tout l'effet que nous attendions. Celle vraiment terrible où Servilius est admis au nombre des conjurés a été jouée comme une scène de comédie; mais nous ne l'en accusons pas.

Sans doute l'extrême faiblesse des acteurs qui ont secondé M. Ligier servait puissamment à faire ressortir son talent, mais d'un autre côté cette même faiblesse, ce manque d'action, ces absences de mémoire, ce défaut d'ensemble si nécessaire au jeu des acteurs, l'ont empêché de s'élever à toute la hauteur qu'il pouvait atteindre.

On nous accusera peut-être d'avoir jugé sévèrement M. Ligier, mais nous l'avons fait dans l'intérêt de l'art. Si maintenant nous rendons compte de l'opinion générale sur cet acteur, nous dirons qu'on l'a vu avec plaisir, mais sans enthousiasme, et que sa première représentation avait fait concevoir des espérances qui n'ont point été réalisées dans les deux autres. Comme acteur de province, M. Ligier aurait droit de nombreux éloges; comme acteur de la capitale, imitateur de Talma, et espérant peut-être recueillir le brillant héritage de cet admirable tragédien, nous pensons qu'il est bien loin de son modèle, qu'il n'a ni sa profondeur, ni sa dignité, ni son jeu de physionomie, ni son grand art d'écouter. Sa taille, plus petite encore que celle de Talma, lui nuit considérablement sur la scène, où le moindre défaut corporel, la plus légère imperfection dans les formes extérieures, quand même elles ne seraient pas trop disproportionnées, suffisent pour envelopper dans la même proscription les facultés spirituelles, qui malheureusement ne préviennent pas les premières.

La comédie d'Etienne, *Brueys* et *Palaprat*, a fait beaucoup de plaisir; M. Ligier a joué le rôle de Palaprat avec toute la gaieté et la légèreté convenables.

Ligier reparut sur le théâtre de Saumur vingt-un ans plus tard, au mois de juillet 1846, et se fit applaudir dans cinq représentations où il joua *Louis XI*, *Hamlet*, les *Enfants d'Edouard*, *Virginie*, *Tartuffe* et le *Tisserand de Ségovie*. A cette époque, la réputation de Ligier était établie depuis longues années; le fardeau laissé à la Comédie-Française par la mort de Talma ne lui était-il pas échu sans partage? Il n'est donc pas sans intérêt de donner, comme simple rapprochement, quelques extraits des articles de l'*Echo Saumurois* rendant compte des représentations de Ligier en 1846:

« Au seul nom de Ligier, et malgré les chaleurs accablantes de la saison, notre théâtre s'est soudain transfiguré. Le calme plat et la solitude ont fait place aux bravos frénétiques et à la brillante animation....

Depuis qu'il a créé au Théâtre-Français les deux rôles les plus importants de son répertoire: Louis XI et le Richard des *Enfants d'Edouard*, M. Ligier n'a point fait mieux; mais son talent s'arrêtait-il à ces deux créations que sa place serait encore marquée parmi les plus beaux noms dont s'honore l'art dramatique....

.... C'est surtout dans les deux derniers actes de *Louis XI* que M. Ligier a été sublime de vérité; la scène de l'appartement entre lui et Nemours, et l'agonie du roi, justifient, à elles seules, toute la réputation du célèbre tragédien.

Dans *Hamlet*, la fougue de M. Ligier s'est révélée tout entière avec une incroyable puissance, et nous renonçons à peindre l'effet que, parfois, il a produit sur l'auditoire balayant d'émotions....

Que de larmes ont été versées aussi sur le sort des deux malheureux enfants d'Edouard d'Angleterre, confiés à la tutelle d'un monstre que M. Ligier a su enlaidir de toute la vigueur de son talent!....

Dans les deux autres tragédies, M. Ligier s'est toujours maintenu au diapason de sa renommée, et si on peut reprocher un peu de rudesse et de sauvagerie au talent de cet artiste éminent, ces défauts sont largement rachetés, selon nous, par les mille traits de génie dont il sait parsemer ses rôles.

Mais M. Ligier n'a pas seulement le sentiment des plus sombres passions du monde tragique; c'est encore un comédien pleine finesse et d'originalité; et la manière dont il a joué *Tartuffe* devant nous lui assure déjà une assez belle place, parmi les plus célèbres comédiens de notre époque, s'il occupait, sans conteste, la première dans un art plus élevé....

Chronique Locale et de l'Ouest.

AVIS ADMINISTRATIF.

Collège communal de Saumur.

Lundi 4 octobre 1875, à 8 heures du matin, se réunira, dans une des salles du collège, la commission chargée d'examiner les candidats aux bourses d'externes gratuits, instituées par la ville de Saumur dans son collège communal.

Les candidats peuvent se faire inscrire pour les cours de l'enseignement classique et pour les cours de l'enseignement secondaire spécial. Leurs noms et leurs certificats sont reçus au secrétariat de la Mairie. Les candidats doivent avoir 9 ans au moins pour l'enseignement classique, et 10 ans au moins pour l'enseignement spécial. Ils sont divisés, suivant leur âge, en cinq séries pour le premier de ces enseignements, et en trois pour le second. L'examen se compose d'une épreuve écrite et d'une épreuve orale. Ces épreuves sont de la force de celles qui peuvent être subies par des élèves sortant de la classe immédiatement inférieure à la classe où ils se proposent d'entrer. Elles sont conformes aux épreuves imposées pour l'admission des boursiers départementaux aux cours d'enseignement classique et spécial.

L'inscription des candidatures est reçue jusqu'au 30 septembre. Les pièces à présenter sont: 1° l'acte de naissance; 2° le certificat délivré par le chef d'institution où l'enfant a étudié; 3° le certificat de bonne conduite délivré à l'enfant par le maire de la commune.

Le Maire de Saumur, LECOY.

Par lettre du 7 courant, Mgr l'archevêque de Tours a bien voulu faire connaître à Mgr l'évêque d'Angers son intention de contribuer, dans la mesure de ses forces, à la fondation d'une Université libre à Angers.

Les préfets, se conformant aux dispositions de la circulaire à eux adressée par M. Buffet relativement aux secours à accorder aux familles des réservistes nécessiteux de la classe 1867, viennent d'adresser aux maires placés sous leurs ordres des instructions précises.

Les maires sont autorisés à convoquer extraordinairement et d'urgence les commissions administratives des établissements charitables et les conseils municipaux pour examiner la situation des familles et les fonds nécessaires.

Dans le cas où un conseil municipal croirait devoir réclamer le concours de l'Etat, pour l'aider à venir au secours des familles nécessiteuses, la demande devra être transmise au préfet le 15 septembre au plus tard. Chaque préfet centralisera les demandes de cette nature provenant de son département et les transmettra au ministre de l'intérieur.

L'article 2 de la loi du 17 juillet 1875, portant établissement d'un impôt sur les vinaigres et sur les acides acétiques, est ainsi conçu:

« Le droit sur les vinaigres et sur les acides acétiques produits en France sera perçu à l'enlèvement des fabriques et assuré au moyen de l'exercice des fabriques, des magasins de gros et des débits, par les employés des contributions indirectes, et au moyen des formalités à la circulation prescrites par le chapitre 1^{er}, titre 1^{er}, de la loi du 28 avril 1816. »

Il résulte de cette disposition que le transport de ces marchandises est désormais soumis aux mêmes formalités de régie que les alcools, vins et autres boissons.

La compagnie du chemin de fer d'Orléans informe le public que les gares et stations ne doivent accepter les vinaigres et les acides acétiques qu'autant qu'ils sont accompagnés de pièces de régie en bonne forme. Elles doivent, en outre, pour ces transports, se conformer aux prescriptions des avis et instructions 3124, 3243, 3276, 3283, 3354, 3370 et 3448.

Les candidats au Sénat dans les Deux-Sèvres seraient, d'après une communication faite au *Figaro*:

Conservateurs:

M. Taillefert, député du centre droit, vice-président du conseil général.

M. le général Allard, président du conseil général, ancien président de section au

Conseil d'Etat, bonapartiste transigeant, faisant volontiers des avances aux légitimistes.

M. Taillefert représente l'arrondissement de Melle, le sud du département; le général Allard, Parthenay et le nord des Deux-Sèvres.

Républicains:

M. Gireaud, président du tribunal de Niort; très-capable, très-remuant, président de la Société d'agriculture des Deux-Sèvres, très-impérialiste jusqu'en 1870, rallié à la forme du gouvernement actuel. Mais il est président du tribunal et voudrait-il donner sa démission?

M. Maichain, maire de Niort, homme modéré, conciliant, bon administrateur, mais sans prestige.

Il y a bien encore M. Ricard dont on promet la révélation à l'Assemblée depuis cinq ans, mais je puis vous affirmer qu'il n'arrive pas en rang sérieux.

En résumé, l'honorable M. Taillefert a beaucoup de chances; M. Gireaud, s'il se décide à se présenter, vient après. S'il n'ose pas, l'élection du général Allard serait probable.

LES SABLES-D'OLONNE. — Un naufrage aura lieu le dimanche 19 septembre aux Sables-d'Olonne; pour mettre le public à même de suivre les émouvantes péripéties de ce drame maritime, la Compagnie de la Vendée organise pour ce jour, comme nous l'avons dit, un train de plaisir; le prix des troisièmes classes, aller et retour, sera fixé, croyons-nous, à dix francs.

Ce sera un spectacle terrible et émouvant: un vaisseau désemparé par la tempête, battu par les vagues furieuses, cherchera à gagner l'entrée du port: le canon d'alarme retentit à bord; le navire, — signe de détresse, — a mis son pavillon en berne; le gouvernail n'obéit plus au pilote, et le bâtiment, cédant à l'effort des vagues, va à la dérive du côté des récifs que la mer couvre en partie de ses flots écumeants.

Cependant, à la côte, on ne reste pas inactif. Le sémaphore échange des signaux avec le bâtiment; les sauveteurs s'élançant sur leur bateau, et s'efforcent d'aborder le navire; mais les hardis marins s'épuisent à lutter contre les lames furieuses; l'équipage du navire paraît décidément perdu, lorsqu'on amène sur la grève un canon *portamarre*.... On charge la pièce, on pointe entre les mâts du navire en détresse; le projectile portant une amarre passe au-dessus de la mâture et, lorsqu'il tombe à la mer, l'amarre repose sur le pont; un des naufragés s'en saisit, on établit un système de va-et-vient, l'équipage est sauvé; merci, mon Dieu!

Nous n'avons pas besoin de dire qu'il s'agit ici d'un simulacre de naufrage, et que les curieuses expériences qui auront lieu le 19 septembre aux Sables, sous les auspices de la Société centrale de sauvetage, donneront lieu à une fête maritime d'un attrait irrésistible.

Voici une mort terrible, dit la *Revue de l'Ouest*:

Mardi, Emmanuel Giraud, maçon, demeurant à Chaillé-les-Marais, arrondissement de Fontenay (Vendée), voulut aider à des fermiers à maintenir un taureau qu'on avait couché. Il prit un pieu dont il tint la pointe dirigée vers sa propre poitrine. L'animal, ayant fait un mouvement violent, enfonça le pieu dans le corps de Giraud, qui expira cinq minutes après.

Dans la soirée du 5 de ce mois, le sieur Bataillon, demeurant au moulin d'Herbault, commune d'Auzouer, arrivait au moulin de la Roche, commune de Villedomer, canton de Châteaurenault (Indre-et-Loire), conduisant une charrette chargée de sacs de blé et d'une certaine quantité de paille.

Pour entrer au moulin, il faut traverser un cours d'eau d'une certaine profondeur, sur un passage étroit et difficile. Bataillon, monté sur sa charrette, tenait dans ses bras un enfant endormi et conduisait assez difficilement. Il est vraisemblable qu'il se trompa de guide, la charrette fut précipitée avec le cheval dans l'eau profonde d'un mètre environ. Le malheureux conducteur resta le corps à moitié engagé sous le véhicule et ne parvint à se débarrasser qu'après des efforts désespérés et au bout d'une demi-heure.

Alors il commença avec une activité fiévreuse et en appelant au secours à chercher son enfant au milieu des sacs bouleversés; mais ce fut en vain; l'obscurité était pro-

fonde; personne ne répondait à ses cris; le cheval se débattait avec violence.

A bout de forces et le cœur navré, Bataillon se dirigea vers le moulin et éveilla le meunier, M. Deschamps. Celui-ci accourut avec son domestique et on recommença les recherches. Cette fois, elles ne furent pas inutiles; mais, hélas! l'enfant était mort; on le retrouva au milieu des sacs de grains, entièrement plongé dans l'eau et blessé profondément à la tête. Le pauvre père est inconsolable.

Aux termes des règlements aujourd'hui en vigueur, les mesures de boissellerie peuvent être fabriquées avec les bois de chêne, de hêtre, de noyer, de châtaignier, et pour les fonds seulement en sapin. Il a été reconnu que le frêne présente aussi les conditions nécessaires pour la bonne construction des mesures dont il s'agit.

En conséquence, un décret en date du 7 août autorise l'emploi du bois de frêne concurremment avec les bois ci-dessus désignés, pour la construction des mesures de capacité destinées aux matières sèches.

Faits divers.

Directions et intensités des vents.

M. Jurien de la Gravière a présenté à l'Académie des sciences le premier résultat d'un travail entrepris dès l'année 1869 par M. Brault, lieutenant de vaisseau.

M. Brault a eu le courage et la patience de dépouiller vingt mille journaux de bord, dont il a extrait 239,000 observations qui lui ont permis de dresser des cartes donnant non-seulement la direction, mais encore l'intensité probable des vents dans les diverses latitudes.

Le travail de M. Brault est beaucoup plus complet que celui du célèbre capitaine Maury, et lui a permis de signaler des particularités fort intéressantes sur les centres de rotation qui se manifestent sur certains points, aux Açores notamment, et sur les zones de calme qui se déplacent dans les régions équatoriales.

M. Leverrier, peu prodigue de ses éloges, a adressé publiquement à M. Brault toutes ses félicitations dans les termes les plus flatteurs.

On vient, dit la *Presse*, de découvrir un portrait authentique de Jeanne d'Arc, fait du vivant de la pucelle d'Orléans. Un amateur de Paris l'acheta, il y a plusieurs années, en bloc avec plusieurs autres. Ce n'est que dernièrement qu'il s'est aperçu de la valeur de l'objet qu'il possédait; en faisant nettoyer un grenier où le tableau était relégué depuis longtemps. On l'attribue, ajoute la *Presse*, au peintre écossais Power, le même qui peignit l'étendard de la pucelle.

LA DISPARITION D'UNE ANCIENNE ETOILE.

Que deviennent les neiges d'antan?

Que deviennent les ex-jolies femmes? pourrait-on ajouter.

En voici une qui a eu son heure de célébrité et que tout Paris a connue, et qui, de chute en chute, édentée, vieille, hideuse à voir, est morte marchande d'asticots pour les pêcheurs.

C'est hier que le corbillard des pauvres venait prendre, rue Monge, à la porte d'un garni, les restes de la célèbre comtesse de Borriani.

Il y a quarante ans, on admirait son luxe, ses toilettes. Son mari avait un magnifique hôtel, de superbes attelages.

Peu de temps après leur arrivée à Paris, le comte et la comtesse furent admis dans les meilleurs salons. Mais on ne tarda pas à découvrir que le prétendu comte Borriani n'était autre qu'un forçat espagnol, et que la comtesse avait assassiné un prêtre à Saragosse. Ils furent arrêtés pour faux et envoyés: le mari aux galères, la femme dans une maison centrale.

Celle-ci revint à Paris en sortant de prison. Elle n'avait alors que vingt-six ans, et elle fut l'une des célébrités des femmes du demi-monde pendant plusieurs années. Malgré les ressources que lui procuraient ses amants, elle commit de nombreux vols et fut de nouveau jetée en prison.

Quand elle en sortit, elle avait tout perdu: jeunesse et beauté.

Pour les articles non signés: P. GODX.

La Compagnie des chemins de fer de la Vendée a l'honneur d'informer le public qu'à l'occasion des fêtes qui auront lieu aux Sables-d'Olonne le 19 septembre, des trains de plaisir seront organisés pour cette ville. Des affiches indiqueront prochainement les heures de départ et d'arrivée ainsi que le prix des places.

Bibliographie.

LA REVUE DES JEUX DE SOCIÉTÉ.

Cette revue, unique en son genre, s'occupe spécialement des jeux d'esprit, poétiques, littéraires et scientifiques, des jeux de salon et de jardin, des jeux d'enfants, des curiosités et amusements de tout genre, en un mot, de tout ce qui peut intéresser, distraire et parfois instruire une réunion de famille ou une société composée de personnes intelligentes. — La Revue donne de nombreuses primes consistant surtout en jeux étrangers. — 2 livraisons par mois. — Abonnement: 5 fr. par an. — Adresser les abonnements, par mandats ou timbres-poste, à M. V. GALLET, éditeur, rue Boulan, 27, à Bordeaux.

Le Dictionnaire abrégé de la Langue française que vient de mettre en vente la librairie Hachette et Cie, aura bientôt sa place dans toutes les bibliothèques :

il a été exécuté avec l'approbation de M. Littré par M. Beaujan, son plus assidu collaborateur. C'est le résumé du grand Dictionnaire, c'est la réduction en un seul volume de l'immense travail du maître. L'ouvrage paraît en 25 fascicules à 50 centimes; les dix-neuf premiers fascicules sont en vente.

Sommaire du MAGASIN PITTORESQUE (août 1875), à 60 centimes par numéro mensuel :

Texte.

N° 32. — L'Attente. — Les Fables de l'Arménien Vartan. — Les Récifs de coraux des montagnes du Jura. — Astronomie: Véritable forme de l'orbite terrestre, etc. — Père et Mère. — La Douceur et la Bonté. — Un Éteignoir du seizième siècle. — N° 33. — Le Château de Fougères (Ille-et-Vilaine). — Le Chocolat au temps de Louis XIV. — Thomas Arnold; les Écoles anglaises (suite). — Cardenillo. — Châtiment des régicides. — Les Ennemis des livres (suite). — Ce que l'on fait d'une plume d'oie (fin). — N° 34. — L'Ours. — Une jeune bergère mongole. — M. Sylvestre. — Paysage, poésie espagnole du seizième siècle. — Un Contre-Sens séculaire passé à l'état de proverbe. — Musée de plâtres ou moulages. — Un Gentilhomme orfèvre. — Bienfaits de l'instruction et de la science. — Buste d'un Romain du Haut-Empire, bronze antique. — S'approcher les uns des autres pour se mieux connaître. — N° 35. — Arc de triomphe à Naples. — Ascension du Popocatepetl à la recherche du soufre, en 1522. — La Diction, ou l'art de la lecture. — La Villeneuve (port de Brest). — John Foster (fin). —

Gymnastique à la campagne. — Conseils à un jeune homme. — Un Rayon de lumière. — Russie. — Marques de boulangers et de pâtisseries arabes.

Gravures.

N° 32. — L'Attente, peinture par Anker. — Les Récifs de coraux des montagnes du Jura. — Astronomie (4 fig.). — Un Éteignoir du seizième siècle (collection de M. Delaherche). — N° 33. — Le Château de Fougères. — Un dessin d'après Goya. — Ce que l'on fait d'une plume d'oie (fig. 7, 8 et 9). — N° 34. — L'Ours blanc. — Une École d'autrefois, composition et dessin d'Alfred Beau. — Plan proposé pour un Musée de plâtres ou moulages. — Tête de bronze antique (cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale). — N° 35. — Arc de triomphe d'Alphonse d'Aragon, dans le Castel-Nuovo, à Naples. — Fond du port de Brest, conduisant à Villeneuve. — Usine de la Villeneuve; Atelier pour le rayage des grosses pièces. — Marques de boulangers et de pâtisseries arabes (4 fig.).

M. le comte de Paris vient de faire paraître chez les éditeurs Michel Lévy les tomes III et IV de son Histoire de la guerre civile en Amérique. Ces deux nouveaux volumes présentent d'autant plus d'intérêt qu'à l'époque où le récit est arrivé, les parties belligérantes ont des armées également nombreuses et aguerries, des généraux qui rivalisent de vigueur, d'audace et de talent. Cette phase de la guerre de la sécession est féconde en enseignements de tout genre. Des cartes stratégiques qui sont jointes à l'ouvrage permettent de suivre pas à pas les opérations militaires.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été.

Départs de Saumur pour Poitiers :
6 heures 10 minutes du matin.
11 — 20 —
7 — 35 — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur :
6 heures — minutes du matin.
10 — 45 —
6 — 50 — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 10 SEPTEMBRE 1875.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre.	66	62	» 02	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	745	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	715	»	»
4 1/2 % jouiss. septembre.	96	»	» 20	Crédit Mobilier.	173	50	» 7 50	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	657	50	»
5 % jouiss. novembre.	104	23	» 05	Crédit foncier d'Autriche.	550	»	» 3 75	Société autrichienne, j. janv.	613	75	» 1 25
Obligations du Trésor, t. payé.	470	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	847	50	» 2 50	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	227	»	»	Est, jouissance nov.	577	50	»	Orléans.	313	75	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	477	50	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	960	»	» 2 50	Paris-Lyon-Méditerranée.	313	»	»
— 1865, 4 %	500	»	» 5 50	Midi, jouissance juillet.	696	25	» 2 50	Est.	310	»	»
— 1869, 3 %	345	»	» 1	Nord, jouissance juillet.	1175	»	» 2 50	Nord.	316	50	»
— 1871, 3 %	323	75	» 25	Orléans, jouissance octobre.	963	75	» 1 25	Ouest.	309	75	»
— 1875, 4 %	467	50	» 1	Ouest, jouissance juillet, 65.	620	»	» 1 25	Midi.	309	50	»
Banque de France, j. juillet.	3865	»	»	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	1000	»	»	Deux-Charentes.	289	75	»
Comptoir d'escompte, j. août.	600	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	74	»	»	Vendée.	227	25	»
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	500	»	» 2 50	Société Immobilière, j. janv.	305	»	» 6 25	Canal de Suez.	525	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	325	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	305	»	»				
Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p.	915	»	»								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 3 mai 1875).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — — — (s'arrête à Angers).
9 — 1 — — — — omnibus.
1 — 33 — — — — soir, — — — —
4 — 19 — — — — express.
7 — 23 — — — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
3 heures 4 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 30 — — — — omnibus.
9 — 50 — — — — express.
12 — 38 — — — — soir, omnibus.
4 — 44 — — — — — — — —
10 — 28 — — — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 8 h. 45.

Etudes de M^r ROBINEAU, notaire à Saumur, et de M^r TAUREAU, notaire à Doué-la-Fontaine.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION,
En l'étude de M^r TAUREAU,
Le dimanche 19 septembre 1875,
à midi,

LES IMMEUBLES
Dont la désignation suit.
1^o Une maison, située à la Chapelle-sous-Doué, commune de Doué-la-Fontaine, rue d'Argenton.
2^o Un morceau de pré, situé au Grand-Ormeau, commune de Doué, contenant 92 ares.
3^o Un morceau de terre, situé au canton des Rochèvres, commune de Doué, contenant 76 ares 3 centiares.
4^o Un morceau de vigne, situé au canton de la Basse-Voie, commune de Doué, contenant 30 ares 12 centiares.
5^o Huit ares 80 centiares de terre et vigne, au canton de Fourchaux, commune de Doué. (456)

Etude de M^r ROBINEAU, notaire à Saumur.

ADJUDICATION
En détail et par lots,
DE LA PROPRIÉTÉ
DE L'ÉTOILE
Située à Grandfonds, commune de Brézé.

L'adjudication aura lieu sur la propriété, le dimanche 30 octobre 1875, à midi.

Cette propriété comprend :
1^o Maison d'habitation et d'exploitation, avec jardins, terres et vignes y appartenant.
2^o Quatre hectares de vigne et terre, à la pièce de la Garenne.
3^o Et divers morceaux de terre, vigne et bois, d'une contenance d'environ 5 hectares.
Toutes facilités de paiement.
On pourra traiter avant l'adjudication.
S'adresser, soit à M. EPOUDRY, propriétaire à Brézé, soit à M. ROBINEAU, notaire à Saumur. (437)

Etude de M^r ROBINEAU, notaire à Saumur.

A VENDRE
DE SUITE
OU A LOUER
Pour le 24 juin 1877,

LE GRAND HOTEL
D'ANJOU
Situé à Saumur, rue d'Orléans.
S'adresser à M^r ROBINEAU, notaire à Saumur. (427)

Etude de M^r ROBINEAU, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
JOLIE PETITE PROPRIÉTÉ

Au Chapeau,
Commune de Saint-Lambert,
Comprenant :
Maison d'habitation avec jardins et terrasse, cour et caves.
S'adresser à M. JAGOT, négociant à Saumur, rue d'Orléans, ou à M^r ROBINEAU, notaire. (450)

Etude de M^r LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE
Ensemble ou séparément.
Commune de Dampierre,
rue Morin.

1^o Une maison, composée de salon, salle à manger, cuisine, trois chambres à coucher, servitudes complètes, cour, vastes caves avec pressoir.
2^o Un jardin, bien arrosé, contenant 12 ares.
3^o Un clos de vigne blanche, contenant 53 ares.
4^o Un clos de vignes blanche et rouge, contenant 77 ares, dit le Clos-de-Tussay.
S'adresser audit notaire. (458)

Etude de M^r LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE
UNE MAISON
A Saumur, rue du Petit-Pré, n° 11,
Composée de quatre pièces au rez-de-chaussée, trois chambres au premier étage, cave, cour avec bâtiment au fond.
Revenu : 240 francs. — Mise à prix : 2,000 francs.
S'adresser audit notaire. (56)

Etude de M^r LE BLAYE, notaire à Saumur.

ADJUDICATION
Le dimanche 19 septembre 1875,
à midi,
En l'étude de M^r LE BLAYE, notaire à Saumur,

DES BIENS
Ci-après,
Dépendant de la succession de M. Jacques LEROUX.

A Saint-Jacques, près la Levée-Neuve, en Saint-Lambert, une propriété, consistant en maison ayant deux chambres à feu, avec four, écurie, toitures, grange, et 71 ares 50 centiares de terre labourable, affée de vigne et d'arbres fruitiers; le tout dans un ensemble, joignant M. Morillon, la ferme des Gagneries et la rue Saint-Jacques.
On pourra traiter de gré à gré avant l'adjudication, pour la totalité ou pour partie.
S'adresser audit notaire ou à M. Charles LEROUX, à Saumur, rue Verte, n° 6. (404)

Etude de M^r MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
UNE MAISON
Servitudes et dépendances, avec ouche, 66 ares de terre et bois; le tout situé à la Godelinière, commune de Saint-Lambert, occupé par les sieurs Têdoie. (435)

Etude de M^r MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE
Par adjudication volontaire,
Le 26 septembre 1875, à midi,
En l'étude de M^r MÉHOUSAS, notaire,

NEUF PARCELLES DE TERRE
Situées commune de Souzay, une commune de Chacé, deux commune de Saint-Cyr;
Le tout appartenant à M. Laboureaux-Duveau, de Varrains.
Pour plus de détails, voir les placards affichés.
S'adresser, pour tous renseignements, à M^r MÉHOUSAS, notaire.

A VENDRE
UN CLOS
Au Pont-Fouchard.
S'adresser à M. VINSONNEAU, rue de Bordeaux, n° 66. (399)

A CÉDER OU A LOUER
UN
MAGASIN DE PARAPLUIES
Rue du Portail-Louis, n° 52.
S'adresser à M^{me} veuve PICARD-OGER. (397)

HOTEL
DE L'ESPÉRANCE
Rue de la Petite-Bilange,
A LOUER
Pour la Saint-Jean 1876.

LA VELOUTINE
EST UNE
Poudre de Riz spéciale préparée au Blamuth
PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU
Elle est adoucissante et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.
PARIS. — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix.

Saumur, imprimerie de P. GODET